

## **Bourse Direct**

Assemblée Générale du 14 mai 2014

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**FIDORG AUDIT**  
43, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
S.A. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Caen

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Versailles

## **Bourse Direct**

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Avec la société Viel & Cie

Convention de « cash-pooling » conclue avec la société VIEL & Cie, actionnaire indirect de BOURSE DIRECT.

Administrateurs concernés : M<sup>me</sup> Catherine NINI, M. Christian BAILLET et M. Patrick COMBES.  
Autorisée par le Conseil d'administration en date en 17 juillet 2013.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société E-Viel

##### Nature et objet :

Garantie à première demande de la société E-Viel en faveur de votre société.

##### Modalités :

La société E-Viel s'engage à soutenir financièrement votre société à hauteur d'un montant d'une créance enregistrée au bilan de votre société (conseil d'administration du 13 mars 2007). Cette garantie est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Administrateurs concernés : M<sup>me</sup> Dominique VELTER, M<sup>me</sup> Catherine NINI et M. William WOSTYN.

#### 2. Avec la société Viel & Cie

##### Nature et objet :

Octroi d'une garantie de passif à la société Viel & Cie.

##### Modalités :

Dans le cadre de la cession par votre société à la société Viel & Cie de sa participation dans Arpège Finances, votre société a octroyé une garantie de passif à la société Viel & Cie (conseil d'administration du 30 août 2007).

Administrateurs concernés : M. Patrick COMBES, M<sup>me</sup> Catherine NINI, M. Christian BAILLET.

### 3. Avec la société Viel & Compagnie Finance

#### Nature et objet :

Bail commercial avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 entre la société Viel et Compagnie Finance et votre société, de sous-location d'un immeuble situé au 247, boulevard Pereire à Paris (17<sup>e</sup>). Les locaux, objets du bail, représentent une surface de 1.171 m<sup>2</sup>.

#### Modalités :

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 12 février 2010, la signature d'un bail avec effet rétroactif au 21 décembre 2008 et échéance le 10 décembre 2015. La charge de loyers en 2013 hors taxes et charges s'est élevée à 739 644 euros. Le loyer des emplacements de stationnement s'est élevé à 12.280 euros en 2013.

Administrateurs concernés : M. Patrick COMBES, M<sup>me</sup> Dominique VELTER, M<sup>me</sup> Catherine NINI.

### 4. Avec la société E-Viel

#### Nature et objet :

Souscription à un prêt subordonnée de 14 millions d'euros pour une durée indéterminée.

#### Modalités :

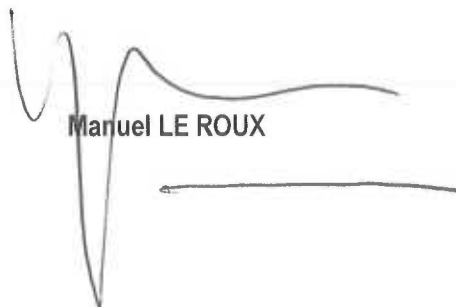
Le conseil d'administration de la société E-Viel en date du 21 décembre 2012 a octroyé un prêt subordonné de 14 millions d'euros à votre société pour une durée indéterminée avec un taux d'intérêt de 3,8 % par an. Une convention a été signée entre les deux sociétés le 28 décembre 2012.

Administrateurs concernés : M<sup>me</sup> Dominique VELTER, M<sup>me</sup> Catherine NINI, M. William WOSTYN.

Paris et Paris-la Défense, le 20 février 2014

#### Les Commissaires aux Comptes :

FIDORG AUDIT



Manuel LE ROUX

ERNST & YOUNG Audit



Marc CHARLES